

# REUNION DU CONSEIL SYNDICAL

## Séance du 25 septembre 2017

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Comité d'administration du SMIIS d'ASCHERES-LE-MARCHE, dûment convoqué le quinze septembre deux mille dix-sept, s'est réuni à la salle polyvalente d'Attray sous la présidence de Madame Christiane PREBAY.

### **Etaient présents :**

Commune d'ASCHERES-LE-MARCHE : Monsieur Gérard ROCK Maire, Monsieur Christian LEGENDRE, Monsieur Jean-François DESCHAMPS, Madame Marie-Claire DAUNAY

Commune de MONTIGNY : Monsieur Christian MASSEIN Maire, Monsieur MERET Fabrice

REPRESENTANTS DE LA C.C.P.N.L. : Monsieur Daniel POINCLOUX, Monsieur Thierry IMBAULT, Monsieur Jean-Claude CHANTEAU, Monsieur Dominique GAUCHER, Monsieur Vincent VANNIER.

**Pouvoirs** : Madame Aurore MOREAU donne pouvoir à Monsieur Fabrice MERET, Monsieur Jérémie GIL donne pouvoir à Monsieur Dominique GAUCHER, Madame Laëtitia CHATELAIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude CHANTEAU, Madame Nathalie FOURNIQUET donne pouvoir à Monsieur Vincent VANNIER,

**Excusé** : Monsieur Alain THUILLIER,

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Daniel POINCLOUX .

Le précédent compte rendu du conseil syndical est approuvé à l'unanimité.

## **1. Travaux**

### Attribution du lot N° 6 Menuiseries Intérieures

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical que la CAO s'est réunie :

- Le vendredi 15 septembre 2017, pour l'ouverture des plis du lot n°6 : Menuiseries intérieures.  
Deux entreprises ont répondu :
  - **SARL DERET** de Mareau aux Bois
  - **Entreprise DSC Menuiserie Isolation** d'Aschères le MarchéEt une entreprise s'est désistée.
- Le lundi 25 septembre 2017 pour valider l'analyse des offres effectuée par Monsieur PHILIPPE, Architecte.

Madame la Présidente donne lecture de l'analyse des offres:

**SARL DERET** de Mareau aux Bois pour un montant de 98 824.10€ HT

**Entreprise DSC Menuiserie Isolation** d'Aschères le Marché pour un montant de 97 128.00€ HT

Après délibération les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident :

**D'approuver** l'analyse des offres de la CAO

**D'attribuer** le lot N° 6 du marché à la Société DSC Menuiserie Isolation

**D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier.

## Demande de subventions

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Syndical la délibération prise le 29 août 2016 concernant le projet d'une chaufferie bois :

***Autorisant** « Madame la Présidente à démarrer l'étude du mode de chauffage à bois et de signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier »*

Madame la Présidente rappelle que l'étude énergétique peut engendrer au même titre que l'emploi des matériaux biosourcés, une bonification de 10% sur les aides apportées par la région au titre du plan isolation.

Elle ajoute que ces dépenses de réseau de chaleur et de chaufferie sont éligibles au Programme LEADER et présente le plan de financement de cette opération (incluse dans le marché)

### Plan de financement du réseau chaleur (étude et travaux)

	Montant H.T.	MONTANT TTC
<b><u>DEPENSES :</u></b>		
Réseaux VRD	9 350 €	
Chaufferie Bois	182 700 €	
Maitrise Œuvre réseaux + chaufferie	10 900 €	
<b>Total dépenses :</b>	<b>202 950 €</b>	<b>243 540 €</b>
<b><u>RESSOURCES :</u></b>		
<b>ADEME</b>		80 618 €
<b>LEADER</b>		70 000 €
<b>Emprunt</b>		52 332 €
<b>Autofinancement TVA</b>		40 590 €
<b>Total des ressources :</b>		<b>243 540 €</b>

Après délibération les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident :

**De valider** ce nouveau plan de financement tenant compte des ajustements occasionnés par la réalisation du réseau de chauffage.

**D'autoriser** Madame la Présidente à déposer un dossier de subvention auprès du GAL Forêt d'Orléans Loire Sologne dans le cadre du programme LEADER.

**D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant le réseau chaleur.

Madame la Présidente présente le plan de financement rectifié et précise qu'il convient également de prendre les délibérations sollicitant l'aide de la Région dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne pour la mise en accessibilité et le plan isolation des bâtiments publics.

PLAN FINANCEMENT RECTIFIÉ				
	HT	Dont		TTC
		Plan isolation	Accessibilité	
MO hors chaufferie	75 461,17	12 238,20	6 639,17	90 553,40
Contrôle	8 045,00			9 654,00
SPS	2 730,00			3 276,00
Etudes sols	2 800,00			3 360,00
Etudes énergétique	3 850,00	3 850,00		4 620,00
<b>S/TOTAL</b>	<b>93 493,92</b>	<b>16 088,20</b>	<b>6 639,17</b>	<b>111 463,40</b>
VRD (hors chauffage)	87 543,00		36 432,00	105 051,60
Gros Œuvre	313 376,01	12 830,00	35 669,00	376 051,21
Ravalement	104 911,40			125 893,68
Charpente	94 328,73	897,00		113 194,48
Menuiserie extérieure	102 128,00	13 763,00	30 040,00	122 553,60
Menuiserie intérieure	97 128,00		31 673,00	116 553,60
Electricité	76 685,00	530,00		92 022,00
Plomberie	111 920,96	68 762,00		134 305,15
Plâtrerie	80 276,00	59 825,00		96 331,20
Carrelage	50 000,00			60 000,00
Sols Souples	16 901,56			20 281,87
Peinture	25 742,35			30 890,82
<b>Travaux</b>	<b>1 160 941,01</b>	<b>156 607,00</b>	<b>133 814,00</b>	<b>1 393 129,21</b>
<b>Total hors chaufferie</b>	<b>1 253 827,18</b>	<b>170 636,46</b>	<b>142 511,91</b>	<b>1 504 592,61</b>
				-
<b>MO Réseaux - Chaufferie</b>	<b>10 900,00</b>			<b>13 080,00</b>
<b>Chaufferie Bois</b>	<b>182 700,82</b>			<b>219 240,98</b>
<b>Réseaux - VRD</b>	<b>9 350,00</b>			<b>11 220,00</b>
<b>Total Chaufferie</b>	<b>202 950,82</b>			<b>243 540,98</b>
Total Général	1 456 778,00			
TVA	291 355,60			
Total TTC	1 748 133,59			
RECETTES	Montant Tx	Aide		%
FSIL			0,00	
DETR	1 310 162,00		300 000,00	22,9
Région Plan Isolation	170 636,46		102 381,87	60,0
Région Accessibilité	142 511,91		28 502,38	20,0
Département	195 132,00		24 000,00	12,3
Réserve Parlementaire	1 310 162,00		6 000,00	0,5
<b>Total hors chaufferie</b>	<b>1 253 827,18</b>		<b>460 884,26</b>	
<b>LEADER</b>			<b>70 000,00</b>	<b>34,5</b>
<b>ADEME</b>	<b>202 950,82</b>		<b>80 618,00</b>	<b>39,7</b>
<b>Total Réseau</b>			<b>150 618,00</b>	<b>74,2</b>
Total Général	1 456 778,00		611 502,26	42
TVA	291 355,60			

Après délibération les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident :

**De valider** le plan de financement définitif des travaux.

**D'autoriser** Madame la Présidente à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne **pour la mise en accessibilité des bâtiments publics.**

**D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant le **dossier accessibilité.**

**D'autoriser** Madame la Présidente à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne **au titre du plan isolation des bâtiments publics.**

**D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant le **dossier isolation.**

## **2. Décision modificative de budget**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical du déblocage des fonds de l'emprunt avec le Crédit Agricole. Une échéance est prévue cette année. Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

En investissement article 1641	+ 3 000€
En investissement article 2317 opération 00031	- 3 000€

Après délibération les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident :

**D'approuver** cette décision modificative mentionnée ci-dessus.

**D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant cette décision modificative.

## **3 Personnel**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical que Madame Nathalie DEGUIL, actuellement en disponibilité, a trouvé un poste dans une autre commune. Elle se trouve ainsi radiée des cadres du SMIIS en date du 28 août 2017.

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical des suites du recrutement d'une personne en CDD pour pallier le départ volontaire du contrat aidé.

Cette personne a signé un contrat à temps non complet (26 heures en semaines scolaires) pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 20 octobre 2017. Il lui sera proposé un nouveau CDD pour la période du 6 novembre au 22 décembre 2017. Celle-ci intervient sur le site de Bazoches pour le restaurant scolaire et la surveillance du matin, sur le site d'Aschères pour l'entretien des locaux et la surveillance du soir des enfants d'Oison. Madame la Présidente propose que la commission du personnel se réunisse afin d'étudier les différentes possibilités d'embauche pour cette personne, et le futur remplacement d'un départ à la retraite. La commission se réunira le lundi 6 novembre à 20h30.

#### **4 Centre de gestion**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical qu'elle a reçu un courrier du Centre de Gestion du Loiret concernant la demande d'affiliation du Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.

Conformément à l'article 2 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, les syndicats mixtes groupant exclusivement de collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs peuvent être affiliés à titre volontaire au centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale.

Suivant les dispositions de l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de l'article 30 du décret n° 85-643 précité, lorsqu'il est saisi d'une telle demande, le Président du centre de gestion informe les collectives adhérentes et les invite à faire valoir auprès de lui, dans un délai de deux mois, leurs droits à opposition à cette affiliation volontaire.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident:

**D'émettre un avis favorable** à l'adhésion volontaire du Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret au Centre de Gestion du Loiret.

#### **5 Transports scolaires**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical sur l'organisation des transports scolaires depuis la rentrée. Faute de capacité suffisante du car (limité à 63 places), le conseil Régional a dû mettre en place deux circuits pour transporter les 72 élèves externes à Aschères. Le temps du 1<sup>er</sup> circuit est correctement estimé et respecté. Un décalage de 10 à 15 minutes est constaté sur le 2<sup>ème</sup> circuit. Il est dû aux temps de montées et descentes aux différents points d'arrêt.

Madame la Présidente indique qu'elle a effectué le trajet, ainsi que Monsieur Daniel POINCLOUX pour voir les possibilités de modifications du 2<sup>ème</sup> circuit avec pour objectif une arrivée des enfants à 9h sur le site de Bazoches au lieu de 9h10 actuellement.

Madame la Présidente précise qu'une rencontre aura lieu avec le corps enseignant, pour améliorer ce service, un retour sera fait auprès des parents d'élèves.

#### **6 Affaires diverses**

- Courrier de parents d'élèves

Madame la Présidente donne lecture d'un courrier de parents d'élèves concernant les TAP pendant la pause méridienne.

Celle-ci s'est rapprochée de l'Association des Maires du Loiret afin de se faire préciser la responsabilité du SMIIS :

Le service mis en place par le SMIIS est un service facultatif et non obligatoire. Il est conçu pour une meilleure prise en compte du bien être des enfants et du personnel pendant la pause méridienne.

Après différents échanges Madame la Présidente propose de recevoir les parents avec les Vice-Présidents, pour expliquer le choix de cette organisation.

- Calendrier scolaire

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu de l'Académie Orléans-Tours, les nouvelles dates des congés scolaires pour les vacances de Printemps, du mercredi 28 avril 2018 après la classe au lundi 14 mai 2018 (reprise des cours le matin).

- CCF questionnaire sur les rythmes scolaires

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical qu'elle a reçu de la CCF un questionnaire sur les rythmes scolaires, afin d'effectuer le bilan depuis sa mise en place en septembre 2014. Un questionnaire est aussi adressé au corps enseignant. Un comité de pilotage devrait être mis en place dans les mois à venir.

Après différents échanges il en ressort :

*« Beaucoup de temps et d'investissement pour mettre en place la semaine de 4 jours  $\frac{1}{2}$  qui nous satisfait. Il est difficile d'envisager à nouveau une refonte totale de la semaine scolaire ».*

- Dates de réunions

Commission des Finances lundi 16 octobre 2017 à 20h30.

Commission du Personnel lundi 6 novembre 2017 à 20h30.

A vingt-deux heure trente l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.